

Informations employeurs Édition 2017

Mandataire :



Montréal 

Québec 

Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève

Le programme Valorisation jeunesse – Place à la relève, a été initié par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal. Le mandat de gestion et d'opérations du projet est confié à Intégration Jeunesse du Québec (IJQ). Il prévoit également la participation des cinq Commissions scolaires de Montréal.

Les grands objectifs de Place à la relève

- Offrir des emplois et stages d'été déterminants afin d'assurer une relève mieux préparée sur le marché du travail. Il cible des jeunes âgés de 16 à 18 ans présentement en fin de parcours régulier au niveau secondaire (secondaire 4 et 5) et plus particulièrement ceux appartenant à des minorités visibles et vivant dans des quartiers défavorisés de Montréal.
- Contribuer à rétablir un équilibre dans l'emploi pour les minorités visibles. En 2011, le taux de chômage des minorités visibles était de 12,4 % comparativement à 7,8 % pour l'ensemble de population.
- Encourager la persévérance scolaire.
- Lutter contre la discrimination systémique et sensibiliser les employeurs à la diversité.
- Favoriser l'ouverture sur des perspectives de carrière.
- Permettre aux employeurs de connaître les jeunes qui formeront la relève.

Rôle des employeurs

Au-delà d'offrir un ou des emplois à temps complet pour la période d'été, votre rôle en est un d'encadrement et de formation.

Nous vous demandons de désigner une personne-ressource de la Direction des ressources humaines de votre entreprise ou organisme qui assurera le rôle de liaison avec Intégration Jeunesse du Québec. Nous vous demandons également d'assigner une deuxième personne qui pourra assurer la continuité en cas d'absence ou de vacances de la personne désignée.

De plus, il est essentiel que l'élève puisse se référer à une personne responsable de son encadrement et avec qui il lui est possible d'échanger tout au long de son emploi.

Les coordonnées de ces personnes devront être transmises à **l'équipe de Valorisation Jeunesse - Place à la relève d'Intégration Jeunesse du Québec**. Il serait également souhaitable que vous nous informiez de tout changement (vacances, mouvement de personnel, etc.).

L'importance d'offrir un emploi formateur

La formation offerte par les employeurs aux jeunes doit correspondre à 20 % du temps de travail, soit l'équivalent d'une journée de travail (7 heures) par semaine.

La formation en emploi, en plus d'habiliter la personne à comprendre les tâches à réaliser, doit aussi lui permettre de découvrir différentes facettes du milieu dans lequel elle évolue. Le but de cette formation et du programme est de faire connaître votre secteur d'activités et l'éventail de possibilités de carrière afin de rendre l'expérience des jeunes la plus enrichissante possible. *Vous devez fournir un plan de formation dès que possible.*

Tous les jeunes participants ont reçu avant l'emploi deux ateliers préparatoires à l'emploi afin de les préparer à leur expérience de travail et les aider à optimiser leurs apprentissages.

Durée des emplois, protocole d'entente et forfait

A moins d'entente particulière, la durée des emplois d'été sera de sept (7) semaines, du 3 juillet au 18 août et pouvant commencer au plus tôt le 26 juin et allant au plus tard jusqu'au 25 août 2017, à raison de 28 à 35 heures par semaine. Les jeunes devront effectuer idéalement 245 heures de travail sur une période de sept

7 semaines. Une entente particulière pourra être conclue exceptionnellement permettant d'augmenter ou diminuer le nombre d'heure en fonction des besoins de l'employeur et la disponibilité des jeunes (un minimum d'heure est exigé). La rémunération sera équivalente au salaire minimum en vigueur, bonifié minimalement d'un dollar (1\$). Ce salaire bonifié vise à augmenter le sentiment de considération chez les jeunes participantes et participants.

Le protocole d'entente que vous recevez doit être signé et vous devez le retourner le plus rapidement possible. Cette entente a pour but de définir les paramètres administratifs, financiers et les engagements des deux partis.

Pour les jeunes ayant débutés l'emploi avant le 1^{er} juillet 2017, ils peuvent avoir leur congé payé ou récupérer leur journée de travail un autre jour, selon la norme de votre entreprise.

Pour souligner votre participation au programme, un forfait d'embauche et de formation vous sera remis en deux versements. Ce montant est calculé sur une base de 245 heures de travail et sera ajusté au prorata du nombre d'heures effectuées par les jeunes. Le premier versement sera envoyé lors dès la réception du protocole d'entente signé.

A cette étape vous recevrez également le formulaire de déclaration qui sera à compléter à la fin de l'emploi. Vous devrez y déclarer les heures réelles effectuées par le jeune ou les jeunes en emploi que vous aurez accueillis. Le deuxième versement se fera suite à la réception de ce formulaire de déclaration de fin projet dûment complété et signé. Ceux-ci doivent être retournés à Intégration Jeunesse au plus tard le 8 septembre 2017. Aucun remboursement ne sera effectué si ce délai n'est pas respecté.

La sélection des jeunes par les écoles

Dans les écoles participantes, un responsable du programme est nommé. Il assure la sélection des jeunes. Ceux-ci doivent répondre aux critères suivants :

- Être âgé de 16, 17 ou 18 ans et terminer leur Secondaire 4 ou 5.
- Avoir une attitude et un comportement positifs.
- Avoir une réussite scolaire satisfaisante.
- Être disponible pour travailler à temps plein pendant sept semaines en été.
- Compléter un formulaire d'inscription.
- Avoir un numéro d'assurance sociale valide.

Le lien du responsable de l'école avec IJQ passe par un coordonnateur du projet de la Commission scolaire à laquelle l'école est rattachée. C'est donc le coordonnateur de la commission scolaire qui récupère l'ensemble des formulaires complétés et les transmet à IJQ. Les jeunes finalisent leur inscription par le biais d'un formulaire en ligne sur le site d'IJQ.

Les responsables dans les écoles doivent également mettre à la disposition du programme un local pour la formation préparatoire à l'emploi des jeunes.

Rôle D'IJQ

1- Coordination et suivi.

- Coordonner le recrutement des jeunes dans les commissions scolaires. S'assurer du bon déroulement de la procédure d'inscription des élèves, en partenariat avec les responsables dans les commissions scolaires : diffusion des renseignements aux écoles, respect des critères, réception des documents complets (formulaires et liste).
- Importer et traiter les formulaires complets des jeunes dans la base de données.
- Coordonner les activités de communication dont les événements de lancement et de reconnaissance de la saison.
- Recruter les employeurs.
- Procéder aux jumelages entre les jeunes et les employeurs.
- Faire un suivi des jeunes pendant toute la durée de l'emploi, par le biais de contacts courriel, téléphoniques et d'une visite sur le lieu de travail.

- Faire un suivi auprès des employeurs et les soutenir dans l'encadrement et la formation exigés.
- S'assurer de la signature des protocoles d'entente et effectuer les versements du forfait d'embauche et de formation aux employeurs.

2- Formation

- Animer 2 ateliers préparatoires à l'emploi auprès des jeunes, dans les écoles, d'une durée de 3h chacun.
- Offrir à tous les employeurs du soutien dans la gestion de la diversité culturelle en emploi, animer des ateliers et distribuer de l'information à ce sujet en fonction des besoins exprimés.

Nous **vous offrons gratuitement un atelier de sensibilisation afin de vous outiller dans la gestion des équipes multiculturelles**. L'atelier concerne toute personne de votre organisation. Les dates proposées vous seront communiqué par courriel.

L'atelier se donne à Montréal au 1212 Ontario est, H2L 1R4, dans les locaux d'IJQ. **Pour vous inscrire contactez-nous au 514-598-7319 ou par courriel à : valorisationjeunesse@ijq.qc.ca.**

Suivi en emploi

En cas de problèmes d'assiduité ou pour toutes autres situations problématiques avec la personne embauchée, les suivis de gestion habituels devront être effectués par votre organisation comme dans le cas de n'importe quel autre emploi. **Nous apprécierions être tenu informé de la situation**. Un suivi en emploi sera effectué pendant la période d'emploi par un membre de l'équipe Valorisation Jeunesse – Place à la relève d'Intégration Jeunesse du Québec. Cela signifie pour le jeune des contacts courriels et/ou téléphonique hebdomadaire ainsi qu'une rencontre sur le lieu d'emploi. Le suivi en emploi inclus une rencontre avec la personne responsable du jeune (idéalement le mentor). En cas de problèmes majeurs, veuillez communiquer avec l'équipe de Valorisation Jeunesse **d'Intégration Jeunesse du Québec** qui conviendra avec vous du suivi et vous soutiendra dans la situation au besoin.

Évaluation du programme

Un processus d'évaluation est prévu afin d'identifier les améliorations à apporter au programme. Les employeurs devront remplir deux évaluations : une pour évaluer leur jeune participant lors du suivi en emploi et une autre pour évaluer le programme *Valorisation Jeunesse – Place à la relève*. Vous recevrez par courriel au cours de la première semaine du mois d'août la procédure à suivre.

Dates importantes

Mars 2017 - 3 juillet 2017	Période d'inscription pour les employeurs.
23 juin 2017	Date limite pour l'envoi de plans de formation.
3 juillet 2017	Première journée d'emploi et intégration des jeunes à vos équipes.
Début Juillet 2017	Signature des protocoles d'entente.
Mi-juillet 2017	Envoi du premier versement du forfait (dès réception du protocole).
10 juillet au 11 août 2017	Visite en emploi par un conseiller de l'équipe de <i>Valorisation Jeunesse</i> d'intégration Jeunesse du Québec.
18 août 2017	Dernier jour de travail des jeunes.
Fin août 2017	Envoi du sondage de satisfaction aux jeunes et aux employeurs
8 septembre 2017	Date limite - Réception des formulaires «déclaration de fin de projet».
Mi-septembre 2017	Envoi du second versement du forfait (dès réception du formulaire).
Septembre 2017	Événement de reconnaissance de l'édition 2017.

Pour toute question ou information supplémentaire, communiquer avec : Intégration Jeunesse du Québec, mandataire de *Place à la relève*.

Téléphone : 514 598-7319. Courriel : valorisationjeunesse@ijq.qc.ca